

Les subsides

M. Beatty: C'est ridicule.

M. Gray: . . . et les obliger à rendre des comptes.

De toute évidence, la motion de l'opposition ne tient aucun compte des mesures que le gouvernement a prises et va prendre à cet égard. C'est une motion superficielle, subjective et incomplète. Elle ne tient aucun compte de la liberté de manœuvre dont les sociétés de la Couronne ont besoin et de tout ce qu'elles ont fait et de tout ce qu'elles feront encore pour le bien-être du Canada et des Canadiens.

Par conséquent, monsieur le Président, je demande à tous les députés de rejeter cette motion ridicule et insensée.

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai écouté le président du Conseil du Trésor (M. Gray) avec beaucoup d'intérêt. Néanmoins, il serait peut-être temps de préciser certaines choses, car de toute évidence, ou bien le président du Conseil du Trésor ne comprend pas la loi qu'il doit défendre ou bien il n'a pas saisi la réalité des problèmes que posent actuellement les sociétés de la Couronne.

M. Gray: Vous préférez la fiction à la réalité.

M. Beatty: Si le président du Conseil du Trésor avait lu le rapport du vérificateur général il aurait vu que ce dernier met les Canadiens en garde contre une puissance occulte, échappant au contrôle du Parlement, qui livre concurrence au secteur privé grâce à certains avantages qu'elle possède sur lui, qui emploie plus de personnel que la Fonction publique fédérale, qui coûte chaque année des milliards de dollars aux contribuables et qui ne cesse d'élargir son emprise. Cette puissance occulte est constituée par le nombre impressionnant de sociétés de la Couronne qui transportent notre courrier, qui produisent nos émissions de radio et de télévision, qui nous transportent d'un bout à l'autre du pays, qui construisent des avions, qui vendent de l'uranium, qui prêtent de l'argent, qui vendent de l'essence et qui interviennent de mille façons dans notre vie de tous les jours.

En principe, le Parlement autorise la création de ces sociétés et supervise leurs activités. En réalité, le droit de regard du Parlement est minime et ne cesse de s'amenuiser. Un grand nombre de ces sociétés agissent en secret, ne voyant pas la nécessité d'expliquer aux contribuables qui payent chaque année des milliards de dollars pour les subventionner comment elles dépensent cet argent.

Essayez de découvrir combien les Postes canadiennes dépendent pour participer à Intelpost, quel volume de courrier Intelpost achemine entre Washington et Toronto. J'ai essayé, mais on m'a dit que cela ne me regardait pas. Il s'agit de renseignements secrets.

Essayez de découvrir combien a coûté l'emblème de Radio-Canada qui ressemble à une pizza volante. Vous n'y réussirez pas, mais c'est également secret. Demandez au gouvernement sur quelles bases deux de ses sociétés de la Couronne ont participé au cartel de l'énergie. Ces renseignements sont secrets et ce serait même un délit criminel que de nous les communiquer. Ou essayez de savoir quel va être le traitement de Joel Bell, le président de la Corporation de développement des investissements du Canada, car on refuse de nous le dire.

Le vérificateur général estime que les sociétés de la Couronne ont pris d'énormes proportions, que leurs pouvoirs sont considérables et que, bien souvent, elles échappent au contrôle du Parlement. Ce n'est pas la première fois qu'on l'entend dire.

Le prédécesseur du vérificateur général actuel avait constaté la même chose il y a six ans; le comité des comptes publics, la Commission Lambert, le bureau du Conseil privé et diverses études effectuées depuis en sont venus à la même conclusion. Ce qu'il y a de nouveau par contre, c'est que tout en prétendant vouloir obliger les sociétés de la Couronne à rendre davantage de comptes, le gouvernement s'arrange pour que le Parlement ait encore moins son mot à dire sur leur administration.

Le président du Conseil du Trésor a parlé du bill C-123, par lequel le Parlement autorise le gouvernement à créer autant de sociétés de la Couronne qu'il veut et dans n'importe quel secteur d'activité. Toutes les sociétés ainsi créées dont le gouvernement fait des mandataires de Sa Majesté vont pouvoir fixer les prix et fournir des informations erronées sans craindre de poursuites. Elles vont pouvoir emprunter en utilisant la cote de crédit du gouvernement comme garantie et les contribuables vont automatiquement se trouver obligés de payer leurs dettes.

Le Parlement n'aura plus à adopter de lois établissant des sociétés de la Couronne, comme ce fut le cas avec la Société canadienne des postes ou Air Canada, du moins la Chambre des communes et le Sénat n'auront plus droit qu'à trois heures de débat chacun, lorsque le gouvernement présentera un projet de loi tendant à établir une nouvelle société. Par contre, quand une société décidera de créer une filiale, le Parlement n'aura pas voix au chapitre.

Il y a quelques semaines, le gouvernement a créé une nouvelle société de la Couronne, la Corporation de développement des investissements du Canada, parce qu'il n'avait pas réussi à mettre au pas la Corporation de développement du Canada dont il n'était qu'actionnaire minoritaire. Il avait bien essayé de faire nommer Maurice Strong, ancien candidat libéral, président de la CDC, mais cette tentative avait soulevé un tel tollé qu'il a dû renoncer à son projet. Alors, il a décidé de créer une société neuve à l'intention de M. Strong. Son président en sera Joel Bell, qui a déjà profité largement de la générosité et de la bienveillance du gouvernement. Il devra rendre des comptes au sénateur Jack Austin, le père de ce trop fameux cartel de l'énergie. Comme si les manifestations de favoritisme qui entourent la création de la société ne suffisaient pas, la création même de la société et son mode de fonctionnement futur soulève de graves questions en ce qui concerne le rôle que le Parlement doit jouer dans cette affaire.

La société a été constituée sans que la chambre ait débattu la question. Le Parlement n'a été ni informé ni consulté. Or, le gouvernement est en train de constituer ce qui pourra devenir la plus importante société à portefeuille au Canada, plus importante même que celle de Conrad Black ou que Power Corporation.

• (1640)

On pourra demander au Parlement de lui accorder des crédits et le Parlement devra également consentir au transfert des avoirs du gouvernement dans la Corporation de développement du Canada à la CDIC. Toutefois, avec le temps, la CDIC détiendra tous les pouvoirs voulus pour créer, acheter, vendre et gérer des entreprises dans n'importe quel domaine, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde. Le Parlement n'aura